

Convention INSTITUT FRANÇAIS+ VILLE DE GRENOBLE

Objet : Procès-verbal de la commission du 17 avril 2025

I- Présentation du programme Institut français+ Ville de GRENOBLE

L'Institut français et la Ville de Grenoble ont renouvelé leur partenariat pour la période 2023-2025 dans le but de soutenir des projets émanant du territoire grenoblois selon deux modalités :

. Un volet de soutien aux opérateurs culturels structurants de Grenoble avec label national (CCN de Grenoble, MC2, CNAC-Le Magasin et l'Espace 600), et la Bibliothèque de Grenoble, couvrant ainsi les différents champs artistiques, et visant à soutenir les projets internationaux de création qu'ils peuvent mener seuls ou conjointement. Les projets soutenus sont en priorité déployés par des artistes et équipes émergentes du territoire communal.

Tous les projets sont menés en synergie avec les opérateurs locaux (équipements culturels, sociaux, éducatifs etc.) et peuvent être à la croisée de plusieurs disciplines artistiques (formes hybrides, projet de recherche, première création etc.). ;

. Un volet de soutien en direct à l'émergence de la création grenobloise par l'identification conjointe annuellement d'artistes ou d'équipes artistiques par les partenaires.

II- Orientations retenues pour 2023-2025

Les thématiques suivantes, viendront en chapeau de toutes les actions et projets soutenus par les PARTENAIRES :

1. L'égalité femmes-hommes : atteindre la parité. Objectif égalité : la culture au féminin.
2. Les publics prioritaires : faire des propositions pour toutes et tous et allouer des moyens en priorité à des publics définis. Objectif :

universalité.

3. La transition écologique : évaluer et réduire l'empreinte écologique des projets. Objectif : responsabilité.

4. La transition démocratique :

Local : donner une voix à chacune et chacun. Objectif : liberté de programmer et de participer.

International : accompagner des projets dans des pays en renouveau démocratique. Objectif : mise en avant des droits humains et promotion des valeurs de paix.

Les PARTENAIRES s'efforceront de privilégier les territoires internationaux avec lesquels la VILLE DE GRENOBLE a noué des liens historiques d'amitié, mais également les villes et régions du monde inscrits dans une démarche de transitions écologiques et démocratiques (via notamment le réseau des villes en transition et réseau des capitales vertes européennes), ainsi que les territoires victimes de crises.

III- Critères d'éligibilité

Critères thématiques

Les projets soutenus conjointement comprendront l'un ou plusieurs des critères suivants :

1. L'égalité femmes-hommes : atteindre la parité. Objectif égalité : la culture au féminin.

Encourager une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion, la coordination et la programmation des projets.

2. Les publics prioritaires : faire des propositions pour toutes et tous et allouer des moyens en priorité à des publics définis. Objectif : universalité.

Permettre l'usage des droits et des libertés de chacune et chacun en favorisant l'accès à la culture et l'émancipation par la pratique artistique de publics ciblés, en priorité en faveur de la petite enfance, des adolescents, des habitants en situation de précarité (précarités sociales, financières...), et des personnes vulnérables victimes de crise.

3. La transition écologique : évaluer et réduire l'empreinte écologique des projets.

Objectif : responsabilité.

S'inscrire dans le contexte de l'effondrement de la biodiversité, de lutte contre le dérèglement climatique, d'adaptation à ce dérèglement et oeuvrer à diminuer l'empreinte écologique des projets portés.

4. La transition démocratique :

Local : donner une voix à chacune et chacun. Objectif : liberté de programmer et de participer.

Associer le plus possible les habitants, les usagers, les artistes, etc. à la vie des structures culturelles et leur donner les moyens de prendre une part active à la vie culturelle locale, donnant notamment à voir la richesse des cultures du monde présentes sur le territoire.

International : accompagner des projets dans des pays en renouveau démocratique. Objectif : mise en avant des droits humains et promotion des valeurs de paix.

Critères opérationnels

1. Des projets de création intégrant le temps de l'échange et de la rencontre. Ne peuvent être soutenus des opérations de simple diffusion ;
2. Les projets doivent présenter des formes artistiques renouvelées en spectacle vivant, ou en arts visuels, numérique, livre et littérature ;
3. Les projets sont portés par des équipes artistiques émergentes locales en priorité, sans exclure les équipes non locales ;
4. Les porteurs de projets inscriront leurs actions sur le territoire grenoblois et en lien avec ses opérateurs culturels, sociaux, éducatifs etc.
5. Les porteurs de projets devront avoir informé le service culturel de l'Ambassade de France ou l'Institut français / Alliance Française sur le ou les territoire(s) concerné(s).

IV- Composition de la commission

Présidence de la commission : la présidente de l'Institut français, le maire de la ville de Grenoble représentés par :

Institut français : Anne-Laure-Rouxel – Cheffe de projet – Pôle PCT – DCDS

Ville de Grenoble: David Aparicio - Chargé de secteur « Arts visuels, livre, patrimoine » et Marie-Lise Alleman Juquel - Chargée du secteur Danse et Arts en espace public

Le secrétariat est assuré par Anne-Laure Rouxel

La commission s'est réunie le 17 avril 2025.

V- État des lieux des dossiers déposés

1 projet a été déposé pour un montant total de 18 000 euros.

La répartition géographique est la suivante :

- AME : 1 projet

La répartition thématique est la suivante :

- [Danse] : 1 projet ;

VI- Synthèse des débats

Pas de débat, le projet recueille l'avis très favorable de l'Institut français, des postes concernés et de la ville de Grenoble.

VII- Décision de la commission

Dans le cadre de l'Appel à projet Institut français + Ville de Grenoble **1 projet** est soutenu par l'Institut français et la Ville de Grenoble pour un montant total de **18 000 euros**.

La répartition géographique est la suivante :

- AME : 1 projet

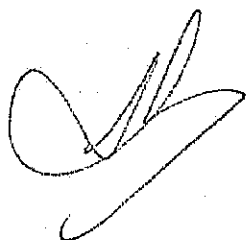
La répartition thématique est la suivante :

- [Danse] : 1 projet ;

Le projet soutenu est le suivant :

Zone	Thématique	Pays	Intitulé des projets	Bénéficiaire	Montant du soutien IF en €
AME	Danse	Uruguay, Pérou, Argentine, Vénézuëla	BasarKus en Amérique du Sud - Projet vidéo-documentaire	Cie Lamento	18 000 €

David Aparicio
Chargé de secteur « Arts visuels, livre, patrimoine »
Président de la commission par délégation



Anne-Laure Rouxel
cheffe de projet
Secrétaire de séance



Thomas HANNEBIQUE
Secrétaire Général
Institut français

Thomas HANNEBIQUE
Secrétaire général

**INSTITUT
FRANÇAIS**
40-42 rue de la Folie Regnault
75011 Paris

Paris, le 17 avril 2025